

# LES FORMATIONS DU CAUE DU CALVADOS

Année 2021



Le CAUE est un organisme départemental investi d'une mission d'intérêt public. Le CAUE est de nature technique, pédagogique et culturelle.

Sa mission est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Il ne fait pas de maîtrise d'œuvre.

Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, il accompagne les maîtres d'ouvrage privés et publics dans leurs projets. Il conseille, forme, informe et sensibilise.

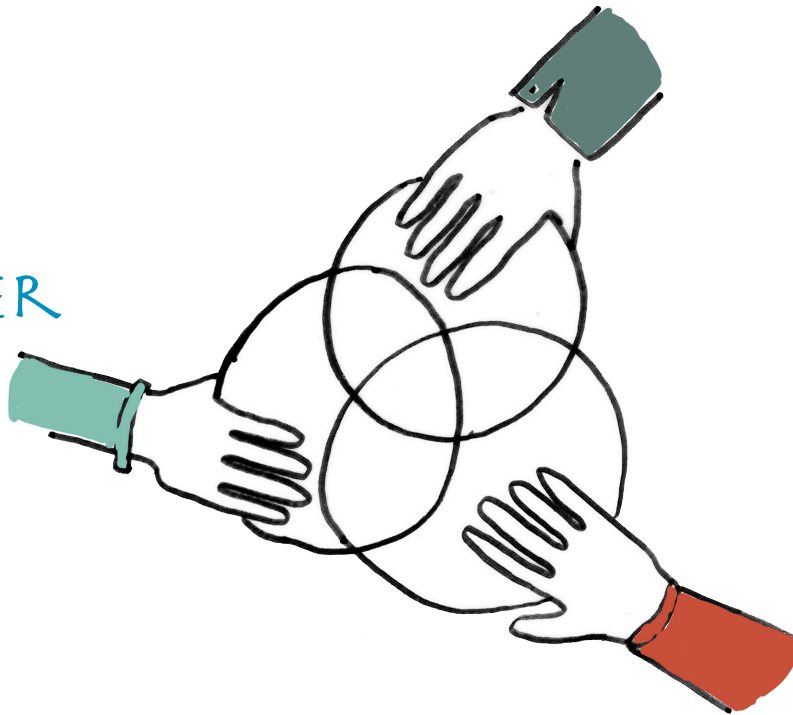
Le CAUE s'adresse à un public varié : élus, particuliers, professionnels, enseignants...

En tant qu'organisme de formation agréé, il permet aux élus de se former et de mieux appréhender les enjeux territoriaux.



SE FORMER

ÉCHANGER



SE RENCONTRER

## Formation #1 : Le B.A. B-A de l'urbanisme

### OBJECTIFS

Acquérir une vision d'ensemble du champ de l'urbanisme, identifier les logiques des différents domaines d'application (réglementaire/opérationnel) et s'approprier le vocabulaire technique nécessaire pour envisager sereinement ses prochaines démarches (comprendre ses interlocuteurs et se faire comprendre).

### CONTENU

- L'urbanisme : clarification des termes.
- Les compétences des élus en matière d'urbanisme : réguler, mettre en place une stratégie de territoire, impulser des réalisations concrètes.
- Les autorisations d'urbanisme : types de procédure, étapes et temporalités.
- Les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU(I), carte communale) : articulation, rôle de chacun et grands enjeux.
- L'urbanisme opérationnel : principaux outils pour faciliter, encadrer et financer la mise en œuvre de projets.
- Les acteurs de l'urbanisme : les différents interlocuteurs et la répartition des rôles.



### MODALITÉS PRATIQUES

**Coût :** 60 euros TTC par participant

**Durée :** 3h30

**Lieu :** CAUE du Calvados  
28 rue Jean Eudes – 14000 Caen

**Effectif :** 8 personnes minimum et un maximum de 10 personnes.

**Dates :**

- 21 mai 2021 de 9h00 à 12h30
- 8 octobre 2021 de 9h00 à 12h30

*Un accueil "café" est proposé à partir de 9h00 jusqu'à 9h30.*

*Un déjeuner sera organisé afin de poursuivre les échanges dans un contexte moins formel (repas non pris en charge par l'organisme de formation - indemnité de repas au forfait fixé par la communauté de communes ).*

## Formation #2 : Le Droit des sols

### Les contentieux des autorisations d'urbanisme et les responsabilités des élus

---

#### OBJECTIFS

Introduction au contentieux administratif des autorisations d'urbanisme.  
Aperçu des responsabilités des élus en matière d'autorisations d'urbanisme.

#### CONTENU

- Maîtriser l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Savoir anticiper et gérer les contentieux éventuels.
- Connaître ses responsabilités en matière de délivrance d'autorisations d'urbanisme.

#### MODALITÉS PRATIQUES

**Coût :** 60 euros TTC par participant

**Durée :** 3h30

**Lieu :** CAUE du Calvados  
28 rue Jean Eudes – 14000 Caen

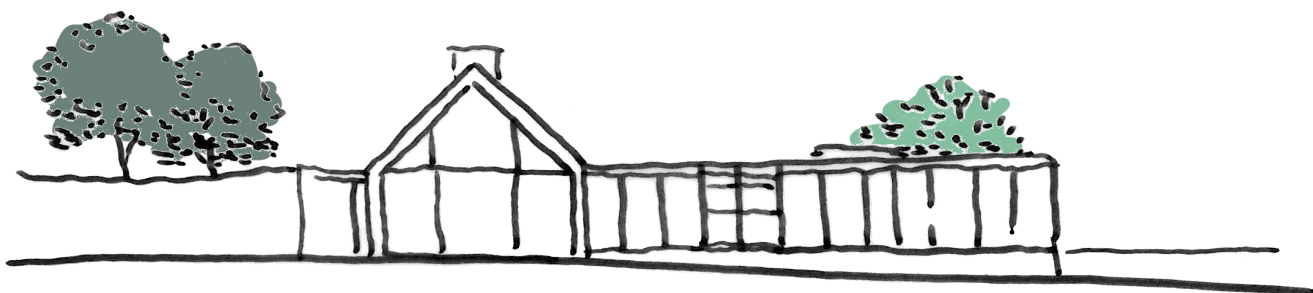
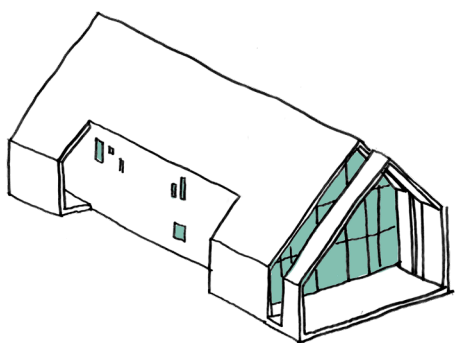
**Effectif :** 8 personnes minimum et un maximum de 10 personnes.

**Dates :**

- 24 septembre 2021 de 9h00 à 12h30
- 8 novembre 2021 de 9h00 à 12h30

*Un accueil "café" est proposé à partir de 9h00 jusqu'à 9h30.*

*Un déjeuner sera organisé afin de poursuivre les échanges dans un contexte moins formel (repas non pris en charge par l'organisme de formation - indemnité de repas au forfait fixé par la communauté de communes).*



## Formation #3 : Du PLUi à l'aménagement de terrains constructibles

### OBJECTIFS

Informer et éclairer les élus sur l'aménagement des zones AU des PLU(i)s.

### CONTENU

**Phase 1 :** Le PLUI, c'est quoi ?

Rappel de son fonctionnement.

**Phase 2 :** Les terrains constructibles (Zones AU du PLUI) et leur possibilité d'aménagement

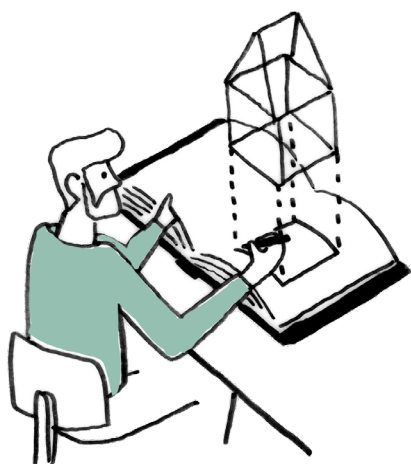
- Zone 1AU ou 2AU ?
- Terrain privé ou public ?
- Combien de propriétaires sur la zone AU ?
- Y a-t-il des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ?
- Autres interrogations ?

L'objectif de cette partie est de bien appréhender les avantages et les contraintes d'une zone AU.

**Phase 3 :** Les trois grandes "stratégies" pour aménager une zone AU.

- Aménagement privé d'un terrain privé.
- Aménagement d'un opérateur privé sur un terrain anciennement public (cession foncière avec charges)
- Aménagement d'un terrain public en régie.

**Phase 4 :** Les autorisations d'urbanisme et le contrôle du maire.



### MODALITÉS PRATIQUES

**Coût :** 60 euros TTC par participant

**Durée :** 3h30

**Lieu :** CAUE du Calvados  
28 rue Jean Eudes – 14000 Caen

**Effectif :** 8 personnes minimum et un maximum de 10 personnes.

**Dates :**

- 18 juin 2021 de 9h00 à 12h30
- 19 novembre 2021 de 9h00 à 12h30

*Un accueil "café" est proposé à partir de 9h00 jusqu'à 9h30.*

*Un déjeuner sera organisé afin de poursuivre les échanges dans un contexte moins formel (repas non pris en charge par l'organisme de formation - indemnité de repas au forfait fixé par la communauté de communes).*

## Formation #4 : URBAX, appréhender le système de l'aménagement et ses interactions

### OBJECTIFS

1. Comprendre les logiques et les stratégies des acteurs de l'aménagement urbain et les clefs de leurs négociations.
2. Comprendre le système de l'aménagement urbain et ses interactions complexes pour proposer une stratégie de développement durable.
3. Savoir choisir et utiliser les outils règlementaires, financiers, fonciers et contractuels d'aménagement.

### MÉTHODES PEDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur l'outil pédagogique Urbax bourg, qui est une simulation jouée de l'aménagement urbain, assistée par un programme informatique. C'est un jeu de rôles qui met en présence les différents acteurs de l'aménagement autour d'un projet municipal pendant la durée d'un mandat.

Le programme informatique simule le contexte territorial, guide le jeu et enregistre les événements. Les joueurs sont mis en situation de manière active dans des rôles décisifs : collectivité, aménageurs publics ou privés, promoteurs, grands propriétaires.

Le jeu s'appuie sur un cas d'aménagement en milieu rural, sur un bourg de 1 000 habitants dont la vocation de structuration en matière d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie a été renforcée à travers le SCOT. L'étude de cas s'attache à traiter à la fois les problématiques d'extension et de régénération urbaine.

Appréhender la question de la densité en milieu rural ou périurbain et anticiper les nouvelles formes urbaines et les différentes typologies (logement individuel, logement individuel groupé, logement intermédiaire et logement collectif).



### MODALITÉS PRATIQUES

**Coût :** 180 euros TTC par participant

**Durée :** 2 jours (2\*7h00)

**Lieu :** CAUE du Calvados  
28 rue Jean Eudes – 14000 Caen

**Effectif :** 12 personnes minimum et un maximum de 16 personnes.

**Dates :**

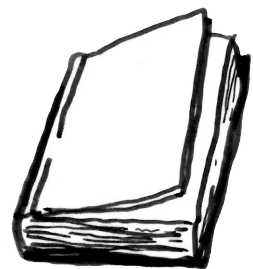
- 10 & 11 juin 2021
- 9 & 10 décembre 2021

*Un accueil "café" est proposé à partir de 9h00 jusqu'à 9h30.*

*Un déjeuner sera organisé afin de poursuivre les échanges dans un contexte moins formel (repas non pris en charge par l'organisme de formation - indemnité de repas au forfait fixé par la communauté de communes).*

"CE QUE NOUS DEVONS APPRENDRE À FAIRE,  
NOUS L'APPRENDRONS EN LE FAISANT."

ARISTOTE





## CAUE DU CALVADOS

28 rue Jean Eudes

14000 Caen

T : 02 31 15 59 60

[contact@caue14.fr](mailto:contact@caue14.fr)

[www.caue14.com](http://www.caue14.com)

[Caue du Calvados](#)



Caue Calvados



[Caue Calvados](#)